Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 78 (1933)

Heft: 9

Nachruf: Nécrologie : le colonel Adrien Ramelet

Autor: Poudret, H.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

NÉCROLOGIE

† Le colonel Adrien Ramelet

(1866-1933).

C'est par quelques lignes fort brèves que les journaux ont fait connaître le décès du colonel Ramelet, adjoint au bureau du vétérinaire en chef. Celui qui vient de disparaître méritait mieux que cela. Avec lui s'en est allé un officier qui a rendu, durant une longue carrière, de très grands services à notre armée. Il l'a servie jusqu'au bout et au delà de ses forces. On peut affirmer sans exagérer qu'il est mort à la peine. Sa santé, depuis longtemps compromise, aurait engagé tout autre que lui à prendre un repos bien mérité, mais le colonel Ramelet était de ceux qui n'ont jamais fini d'accomplir leur tâche.

Après de solides études à la célèbre école d'Alfort, puis en Suisse, le colonel Ramelet entrait à la Régie fédérale des chevaux, sous le commandement du colonel Vigier. Au bout d'une dizaine d'années, il était appelé, en qualité d'adjoint, au dépôt de remontes de cavalerie où, pendant une assez longue période, il fut pour celui qui écrit ces lignes, le collaborateur le plus compétent et le plus dévoué.

Notre remonte lui doit beaucoup. Homme de cheval de premier ordre, connaisseur d'une compétence rare, très informé des besoins de notre cavalerie de milice, il rendit pendant bien des années les plus grands services à une arme qu'il aimait comme s'il en faisait partie.

Son passage, en 1914, dans les bureaux du vétérinaire en chef, le mettait en présence de nouvelles tâches dont certaines, comme le règlement des indemnités, exigeaient beaucoup de tact et une connaissance approfondie de la mentalité de nos gens.

Le travail de bureau ne l'avait pas empêché de faire encore partie de la commission d'achat mais, peu à peu, son état de santé l'avait forcé à y renoncer.

Comme homme, le colonel Ramelet était un charmant camarade, un ami parfait, toujours prêt à rendre service. Très sensible et impressionable, il avait, lorsque sa santé lui laissait quelque

1933

répit, des moments d'abandon pleins de charme et d'humour; on ne s'ennuyait jamais en sa compagnie et sa personnalité faite de finesse, de bonté, d'originalité aussi, le rendait très attrayant pour ceux qui le connaissaient bien.

Le souvenir du colonel Ramelet doit rester vivant dans notre cavalerie; jusqu'à l'extinction de ses forces il l'a servie avec un talent, une assiduité et une conscience que sans ingratitude elle ne saurait oublier.

Colonel H. POUDRET.